

RÈGLEMENT

Tournoi

LOI 1	TERRAIN	20X16 M ; BUTS DE 3M
	. SURFACE DE RÉPARATION	4M 5M (POINTILLÉS ORANGE)
	. POINT DE PÉNALTY	4M 5M
	. ZONES DE REMPLACEMENT	DE PART ET D'AUTRE DES BUTS FIXES
LOI 2	BALLON	FUTSAL TAILLE 3
LOI 3	NOMBRE DE JOUEURS PAR EQUIPE	4X4 DONT GB POSSIBILITÉ DE JOUER À 3X3 OU 4X4 SANS GARDIEN
	REMPLEMENTS	ILLIMITÉS ET VOLANTS : SANS ARRÊT DE JEU, LE REMPLACÉ DEVIENT REMPLAÇANT, LE REMPLAÇANT ENTRE APRÈS LA SORTIE DU REMPLACÉ. ILS SONT EFFECTUÉS PAR LA ZONE DE REMPLACEMENT.
	ENCADREMENT	RESPONSABLES MAXI PAR ÉQUIPE
LOI 5	ARBITRAGE	1 ARBITRE + 1 RESPONSABLE TERRAIN
LOI 6	TABLE DE MARQUE	GESTION DU TEMPS
LOI 7	DUREE DES MATCHES (LORS DE PLATEAUX)	U7 : 7 MIN PHASE 1 – 8 MIN PHASE 2 U9 : 8 MIN PHASE 1 ET 2 SANS ARRÊT DU CHRONOMÈTRE, SAUF CAS PARTICULIER
	. ARRÊT DU CHRONOMÈTRE	ARRÊT DU CHRONOMÈTRE UNIQUEMENT SUR DÉCISION DE L'ARBITRE (BLESSURES); PEUT LAISSER 1 MIN SUPPLÉMENTAIRE EN CAS D'UN ARRÊT LONG (SELON SON APPRÉCIATION)
	. FIN DE LA PÉRIODE OU RENCONTRE	LA PÉRIODE PREND FIN LORSQUE LE BUZZER COMMENCE À RETENTIR
	. APRÈS LE BUZZER	SEULS LES PÉNALTY SONT TIRÉS APRÈS LE BUZZER DE FIN DE MATCH SI LA FAUTE CORRESPONDANTE A ÉTÉ COMMISE AVANT LE BUZZER
LOI 8	COUP D'ENVOI	TOUS LES JOUEURS DANS LEUR PROPRE MOITIÉ DE TERRAIN EXCEPTÉ LE JOUEUR EXÉCUTANT LE COUP D'ENVOI. IL PEUT SE FAIRE EN AVANT, EN ARRIÈRE OU LATÉRALEMENT. ADVERSAIRES À AU MOINS 3 MÈTRES DU BALLON ; SINON : À REFAIRE. UN BUT PEUT ÊTRE MARQUÉ DIRECTEMENT SUR LE COUP D'ENVOI.
LOI 9	BALLON EN JEU OU HORS DU JEU	SI LE BALLON TOUCHE LE PLAFOND : TOUCHE À L'ÉQUIPE ADVERSE, À L'ENDROIT LE PLUS PROCHE
LOI 10	BUT MARQUÉ	IDEM FOOTBALL - LE GARDIEN NE PEUT MARQUER DE LA MAIN DANS LE BUT ADVERSE ; DANS CE CAS, REPRISE PAR SORTIE DE BUT (MÊME SI LE GARDIEN ADVERSE TOUCHE LA BALLE)

RÈGLEMENT

Tournoi

	FAUTES ET INCORRECTIONS	TOUS LES COUPS-FRANCS SONT DIRECTS : CFD
LOI 12	C.F.D	IDEM FOOTBALL ET INTERDICTION : . DE CHARGER IRRÉGULIÈREMENT . DE TACLER UN ADVERSAIRE, Y COMPRIS TACLE GLISSÉ (SAUF SI PAS D'ADVERSAIRE ET POUR LE GARDIEN DANS SA SURFACE DE RÉPARATION SI TACLE RÉGULIER) SITUATION LITIGIEUSE : APPRÉCIATION DE L'ARBITRE
LOI 13	COUPS FRANCS	ADVERSAIRE À 5 M SINON : À REFAIRE
LOI 14	PENALTY	À 4 MÈTRES, 5 MÈTRES
LOI 15	RENTREE DE TOUCHE	AU PIED, BALLON IMMOBILE SUR LA LIGNE DE TOUCHE POSSIBILITÉ DE PASSER OU DE RENTRER DANS LE TERRAIN EN CONDUITE DE BALLE (+ POSSIBILITÉ DE MARQUER EN U7 UNIQUEMENT APRÈS CONDUITE PAS EN U9 SI INTENTION DE TIR DIRECT = SORTIE DE BUT ADVERSAIRE À 5 M À 3 M ; SINON : À REFAIRE
LOI 16	SORTIE DE BUT	À LA MAIN OU BALLON AU SOL, PAR LE GB DEPUIS SA SURFACE DE RÉPARATION RELANCE PROTÉGÉE : ZONE PROTÉGÉE DANS SA MOITIÉ DE TERRAIN (10 MÈTRES) DANS LA SURFACE (5 MÈTRES) ; L'ADVERSAIRE PEUT ENTRER DANS LA ZONE PROTÉGÉE DÈS QU'UN JOUEUR A TOUCHÉ LE BALLON UN BUT NE PEUT ÊTRE MARQUÉ DIRECTEMENT. SINON : SORTIE DE BUT POUR L'ADVERSAIRE (MÊME SI LE GARDIEN ADVERSE TOUCHE LA BALLE)
LOI 17	CORNER	AU PIED, ADVERSAIRE À 5 M À 3 M ; EN U7 UNIQUEMENT , POSSIBILITÉ DE PASSER MAIS AUSSI DE RENTRER DANS LE TERRAIN EN CONDUITE DE BALLE ET DE MARQUER
AUTRE	INTERVENTION RESPONSABLE TERRAIN/TABLE DE MARQUE	EN CAS DE SITUATION LITIGIEUSE OU CONFLICTUELLE, LE RESPONSABLE TERRAIN ET/OU LA TABLE DE MARQUE PEUVENT INTERVENIR SELON LEUR GRÉ ET PRENDRE DES DÉCISIONS SUR LE JEU EN COURS.
AUTRE	SYSTÈME DE POINT	VICTOIRE : 3 PTS – NUL : 1 PTS – DÉFAITE : 0 PT
AUTRE	EN CAS D'ÉGALITÉ PHASE DE GROUPE	1. GOALAVERAGE PARTICULIER 2. GOALAVERAGE GÉNÉRAL 3. MEILLEURE ATTAQUE 4. SÉANCE DE TIRS AU BUT / TIRAGE AU SORT
AUTRE	TIRS AU BUT ÉGALITÉ/PHASE FINALE	3 TIRS AU BUT POUR CHAQUE ÉQUIPE PUIS « MORT SUBITE » SI ÉGALITÉ
AUTRE	COMPORTEMENT JOUEUR JUGÉ INAPPROPRIÉ	L'ARBITRE PEUT DEMANDER LE REMPLACEMENT DU JOUEUR À L'ÉDUCATEUR
AUTRE	COMPORTEMENT ÉDUCATEUR/PARENT JUGÉ INAPPROPRIÉ	EN CAS DE MAUVAIS COMPORTEMENT : CONTESTATION, PAROLE INAPPROPRIÉE, ... L'ÉQUIPE CONCERNÉE PEUT ÊTRE EXCLUE DU TOURNOI.

PLAN *Salle*

